

CURSUS DE FORMATION POUR DEVENIR TESTEUR DE T.C. POUR LES TERRIERS D'ECOSSE

NOMINATION DES TESTEURS

Les juges stagiaires et qualifiés de la SCC pour les terriers d'Ecosse peuvent faire passer les TC dans les réunions organisées par le club.

Les testeurs du CATE sont nommés par le comité. Ils assument cette fonction bénévolement. Ils sont recrutés parmi les membres du club en faisant acte de candidature par écrit auprès du responsable des délégués qui soumettra celui-ci aux membres du comité lors d'une prochaine réunion. Pour cela, ils devront :

- être adhérent du club depuis au moins 3 ans et à jours de leur cotisation de l'année en cours
- faire preuve de leur honorabilité, leur réputation, leur dynamisme, leurs qualités d'animateur, leur disponibilité et leur intérêt pour les activités du club
- faire preuve de leurs connaissances et règlements cynophiles
- faire preuve de leurs compétences en tant qu'éleveurs et/ou amateurs de Terrier d'Ecosse
- avoir réussi avec succès l'épreuve d'appréciation définie par le club.

NOMINATION DES TESTEURS-FORMATEURS

Le C.A.T.E nomme **les testeurs-formateurs** en fonction de leur expérience.

Liste des Testeurs-Formateurs : Sébastien BATS, Rita DE TAUZIA, Jean-Louis ESCOFFIER, Hervé FONTAINE, Muriel FROELICH, Sylvie GOYENECHÉ, Guy JENNY, Patrice LEGROS, Jacques MEDARD-MANGIN, Dominique PRIN, Jérôme ROUILLON, Marc SCHULER.

ACTIVITE

Chaque testeur exerce son activité uniquement dans les rassemblements organisés par le club et avec l'accord de celui-ci. Il ne pourra pas tester les chiens dont il est propriétaire ou copropriétaire ou appartenant à un membre de sa famille (ascendant ou descendant) ou à une personne vivant sous le même toit que lui.

FORMATION

La formation se fera uniquement auprès des « testeurs formateurs » du club.

Il est demandé d'effectuer un minimum de deux assessorats auprès de deux formateurs différents. Pour chaque assessorat il faut un minimum de 3 chiens présents par race pour les Cairns, Scottish et WHWT quant aux races rares il sera demandé d'en avoir vu en **totalité pour l'ensemble des assessorats** un minimum de deux Dandie et deux Skye.

Des chiens présents mais non inscrits pour passer le TC pourront être ajoutés le jour de la formation pour remplir le quota nécessaire afin que l'examen soit valable.

A chaque assessorat le formateur remplit la fiche d'observation que le candidat-testeur lui remet. L'élève adressera son dossier complet avec une lettre de demande de nomination au responsable des délégués. Celui-ci transmettra les éléments au siège social du club afin que le comité puisse délibérer.

Nota : les règlements concernant l'épreuve du T.C. sont sur le site du club.

REVOCACTION

Le C.A.T.E. peut à tout moment démettre de leur fonction les testeurs et les testeurs formateurs.

En cas d'urgence le président du C.A.T.E. ou les membres de la commission des juges et du standard sont habilités à désigner un remplaçant pour suppléer un testeur absent.